



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, 24 juillet 2014

DOSSIER DE PRESSE

Opération « Set'oiquiconduit ? »

Jeudi 24 juillet 2014 à 15h00
Restaurant « La Calèche » à Tulle

Contact presse

Isabelle POUGADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Opération « Set'oiquiconduit ? »

Afin de sensibiliser les clients des restaurants et de communiquer de manière originale, l'État en Corrèze et l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière de la Corrèze proposent l'action « **Set'oiquiconduit ?** ». Cette action, inscrite au Plan départemental d'actions de sécurité routière (P.D.A.S.R.) se déroulera à partir du 25 juillet dans 24 restaurants de la Corrèze.

◆ But de l'action : la sensibilisation de manière ludique

Les objectifs primordiaux de cette opération consistent à :

- Sensibiliser les clients de restaurants aux dangers liés à la conduite après avoir consommé de l'alcool,
- Sensibiliser ces mêmes clients aux dangers liés à la conduite en utilisant son téléphone portable,
- Proposer des alternatives et des recommandations face à ces situations,
- Parler de sujet sérieux de façon ludique en passant par le biais de jeux « questions-réponses ».

◆ Les restaurants, un lieu privilégié d'attention pour le conducteur

Le restaurant est un lieu idéal pour avoir l'attention du conducteur. En effet, entre le moment où le client a passé sa commande et le moment où il est servi, quelques minutes s'écoulent. Celles-ci peuvent être mises à profit pour jouer et lire quelques conseils. C'est pour cette raison que le choix a été fait d'utiliser les sets de table comme moyen de communication.

◆ Quel public visé ?

Bien entendu les clients qui sont tous des conducteurs potentiels. Ces clients peuvent être des touristes et être donc plus enclin à consommer de l'alcool ou des travailleurs qui se restaurent et qui seront plus prompts à utiliser le téléphone portable.

Mais il peut également s'agir du client, corrézien ou non, qui déjeune ou dîne occasionnellement au restaurant et qui est tout aussi concerné par ces thématiques.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Les chiffres en Corrèze

(Du 1^{er} janvier au 20 juillet, bilan provisoire)

◆ Bilan de l'accidentologie du 1^{er} janvier au 20 juillet 2014 (bilan provisoire)

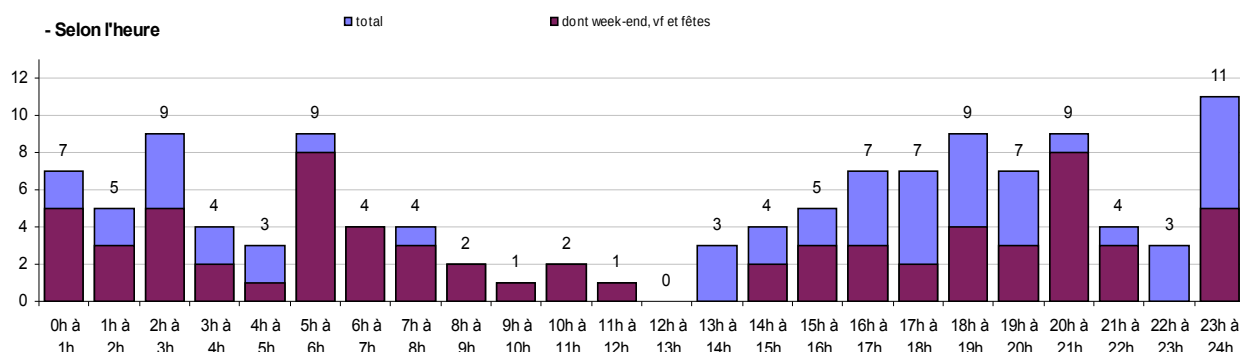
	Accidents corporels			Tués			Blessés hospitalisés			blessés légers			total Blessés		
	2013	2014	%	2013	2014	Diff.	2013	2014	%	2013	2014	%	2013	2014	%
Gendarmerie	41	52	+27%	5	9	+4	37	56	+51%	13	21	+62%	50	77	+54%
Police	82	77	-6%	0	0	0	20	26	+30%	82	62	-24%	102	88	-14%
Total	123	129	+5%	5	9	+4	57	82	+44%	95	83	-13%	152	165	+9%

Du 1er janvier au 20 juillet 2014 et ce par rapport à la même période de l'année 2013, la Corrèze dénombre 129 accidents corporels (+ 5 %). Ces accidents ont fait 9 tués (+4 tués) et 165 blessés (+ 9 %) dont 82 hospitalisés (+ 44 %).

◆ Alcool et conduite en Corrèze

De 2009 à 2013 soit 5 ans :

- La Corrèze dénombre **120 accidents corporels liés à une alcoolémie positive (9,6% du nombre total d'accident) ;**
- Le nombre de **personnes tuées et blessées** dans un accident corporel lié à l'alcool est respectivement de **18 (19,5%) et 162 (10,3%) ;**
- La tranche d'âge dénombant **le plus de tués** dans un accident corporel lié à l'alcool est celle des **60-64 ans (5 tués)**. Les **25-34 ans** représentent la tranche d'âge dénombant **le plus de blessés (40 blessés) ;**
- Le mois où l'on dénombre le plus d'accidents corporels liés à l'alcool est **le mois d'août (15 accidents) ;**
- C'est entre **23h et 24h** où l'on relève le plus d'accidents corporels liés à l'alcool (**11 accidents) ;**



- Par rapport au nombre de jours annuels, le nombre d'accidents corporels liés à l'alcool est surreprésenté les **jours de fête (14 accidents)**.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

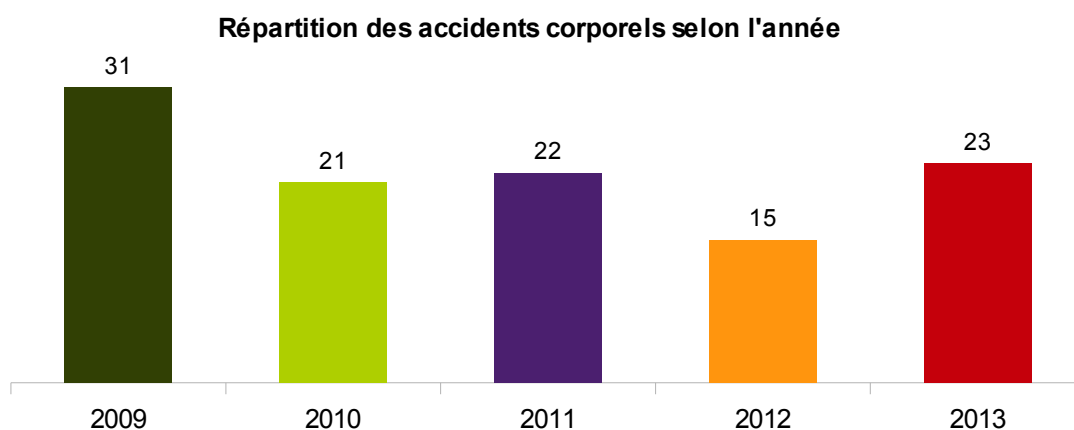
Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

◆ Défaut d'attention et conduite en Corrèze

En Corrèze, sur la seule année 2013, 23 accidents corporels avaient pour cause un défaut d'attention du conducteur soit 10,3 % des accidents constatés dans le département. L'utilisation du téléphone portable est une des causes principales de ce manque d'attention.

Plus globalement, de 2009 à 2013 soit 5 ans :

- La Corrèze dénombre **112 accidents corporels liés à un défaut d'attention (9 % du nombre total d'accidents)**.



- Le nombre de **personnes tuées et blessées** dans un accident corporel lié à un défaut d'attention est respectivement de **5 (5,6%)** et **143 (9,1%)**.
- La tranche d'âge dénombrant **le plus de victimes (tués + blessés)** dans un accident corporel lié à un défaut d'attention est celle des **45-59 ans (34)**.
- Le mois où l'on dénombre le plus d'accidents corporels liés à un défaut d'attention est **le mois d'octobre (17 accidents)**.
- C'est entre **18h et 19h** où l'on relève le plus d'accidents corporels liés à un défaut d'attention (**17 accidents**).

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Quelques données nationales

(source sécurité routière)

◆ Les téléphones portables, un véritable « compagnon » au quotidien

61 % des conducteurs âgés de moins de 35 ans lisent leurs SMS en conduisant (et 32 % en écrivent).

Aujourd'hui, plus de 24 millions de Français ont un smartphone, et ils sont près d'un tiers à l'utiliser en conduisant. Ce chiffre est à multiplier par deux lorsqu'il s'agit des moins de 35 ans.

Le smartphone est **le seul dispositif** qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur :

- auditive (l'attention est détournée par ce que l'on entend),
- visuelle (l'attention est détournée par ce que l'on voit),
- physique (l'attention est détournée par ce que l'on fait),
- cognitive (l'attention est détournée par des pensées).

Écrire un message en conduisant multiplie par conséquent le risque d'accident par 23 : il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes.

En France, les derniers chiffres sur l'utilisation du smartphone montrent l'attachement, mais aussi la dépendance à cet objet d'hyper-connectivité : chaque Français envoie en moyenne 156 SMS par semaine (contre 19 en 2009).

Pour 38 % des conducteurs, regarder son smartphone lorsqu'il émet un son (appel, SMS, alertes, mails) est un réflexe. Le pourcentage s'élève à 67 % pour les moins de 35 ans.

◆ Les dangers des SMS au volant

- **Près d'1 accident corporel sur 10** est lié à l'utilisation d'un téléphone portable en conduisant ;
- **Aujourd'hui, 31 % des conducteurs** déclarent lire des SMS au volant (contre 11 % en 2011) et 13 % reconnaissent en écrire ;
- **61 % des conducteurs** qui déclarent regarder leurs SMS au volant sont des personnes âgées de moins de **35 ans** et 32 % de cette classe d'âge écrivent aussi des « textos » en conduisant ;
- **Rédiger un message au volant multiplie le risque d'accident par 23 ;**
- Envoyer ou recevoir un message texte nécessite pour le conducteur de détourner les yeux de la route **pendant environ 5 secondes ;**
- Les Français perçoivent de moins en moins le danger de téléphoner au volant : **en 2004**, ils étaient **90 %** à le penser, **en 2013**, ils n'étaient plus que **76 % ;**
- Dans le contexte professionnel et en situation de conduite, **63 %** des salariés déclarent téléphoner en conduisant.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

◆ L'alcool : à consommer avec modération !

Quelle que soit la boisson alcoolisée, un « verre » représente à peu près la même la même quantité d'alcool (*Contenances correspondant aux doses normalisées dans les débits de boissons*).

25 cl de bière à 5°, 12,5 cl de vin de 10° à 12°, 3 cl d'alcool distillé à 40° (whisky, anisette, gin) contiennent environ 10 g d'alcool pur.

Chaque verre consommé fait monter le taux d'alcool de 0,20 g à 0,25 g en moyenne. Ce taux peut augmenter en fonction de l'état de santé, le degré de fatigue, ou de stress, le tabagisme ou simplement les caractéristiques physiques de la personne : pour les plus minces, les femmes ou les personnes âgées, chaque verre peut représenter un taux d'alcoolémie de 0,30 g.

Le taux d'alcool maximal est atteint :

- ½ heure après absorption à jeun ;
- 1 heure après absorption au cours d'un repas.

L'alcoolémie baisse en moyenne de 0,10 g à 0,15 g d'alcool par litre de sang en 1 heure. Attention ! Café salé, cuillerée d'huile... : aucun « remède de grand-mère » ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement.

À noter : certains médicaments peuvent être incompatibles avec la consommation d'alcool. Il faut donc lire attentivement les notices ou demander conseil à son médecin en cas de doute.

◆ La législation en France

1/ Téléphone au volant

Au volant, tout conducteur doit se tenir constamment en état et en condition d'exécuter les manœuvres qui lui incombent.

L'utilisation d'un téléphone portable tenu en main est sanctionnée par une amende de **135 € et d'un retrait de 3 points du permis de conduire**.

Le fait de **consulter ou manipuler son téléphone est également interdit et est passible des mêmes sanctions**.

De même, le fait de placer dans le champ de vision du conducteur d'un véhicule en circulation un appareil en fonctionnement doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est interdit. Cette infraction est sanctionnée **d'une contravention de 5^{ème} classe d'un montant de 1 500 euros au maximum et d'un retrait de 3 points du permis de conduire**. L'appareil peut être saisi par les forces de l'ordre et définitivement confisqué après condamnation du contrevenant par le tribunal.

L'usage du kit main libre est toléré, mais peut être retenu comme circonstance aggravante si, en cas d'accident, son utilisation est avérée en être la cause.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

2/ Alcool au volant

Au volant, le taux d'alcool limite autorisé est de 0,5 g d'alcool par litre de sang soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré.

Taux égal ou supérieur à 0,5 g :

- Retrait de 6 points sur permis de conduire
- Amende forfaitaire de 135 euros
- Immobilisation du véhicule
- Suspension du permis (jusqu'à 3 ans)

Taux égal ou supérieur à 0,8 g :

- Retrait de 6 points sur le permis de conduire
- Amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros
- Immobilisation du véhicule
- Suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis
- Obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant
- Peine de prison (jusqu'à 2 ans)

Récidive avec un taux égal ou supérieur à 0,8 g ou état d'ivresse manifeste

- Retrait de 6 points sur le permis de conduire
- Amende pouvant aller jusqu'à 9 000 euros
- Confiscation du véhicule
- Annulation du permis (jusqu'à 3 ans)
- Stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant
- Peine de prison (jusqu'à 4 ans)

Refus de soumettre à une vérification de présence d'alcool dans le sang

- Retrait de 6 points sur le permis de conduire
- Amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros
- Immobilisation du véhicule
- Suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis
- Stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière aux frais du contrevenant
- Peine de prison (jusqu'à 2 ans)

Accidents

Un accident provoqué sous l'emprise de l'alcool et entraînant des blessures graves est passible de 5 ans d'emprisonnement, d'une amende de 75 000 euros, d'un retrait de 6 points, d'une suspension ou annulation de plein droit de 10 ans du permis de conduire (sans sursis ni « permis blanc ») et d'une immobilisation ou confiscation du véhicule.

L'auteur d'un accident sous l'emprise de l'alcool ayant provoqué le décès d'un tiers est passible d'une peine de 7 ans de prison, d'une amende de 100 000 euros, d'un retrait de 6 points et d'une annulation de plein droit de 10 ans du permis de conduire.

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

Liste des 24 établissements participant à l'opération « SET'OIQUICONDUIT ? »

Les établissements participants à l'opération sont tous volontaires et sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du territoire corrézien.

Restaurant Roche de Vic Les 4 routes 19380 ALBUSSAC	Auberge des Vieux Chênes 31, avenue Honoré de Balzac 19360 MALEMORT
Le Sablier du Temps 13, avenue Joseph Vachal 19400 ARGENTAT	Hôtel Europa Le Poteau 19250 MAUSSAC
Restaurant FOUILLADE 11, place Gambetta 19400 ARGENTAT	Auberge de Saint Julien Aux Bois Le Bourg 19220 SAINT-JULIEN-AUX-BOIS
Les Flots Bleus Place du Monturu 19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	Au Rendez-Vous des Pêcheurs 19320 SAINT-MERD-DE-LAPLEAU
Auberge de la Mandrie La Mandrie 19230 BEYSSENAC	Auberge de la Xaintrie 19220 SAINT-PRIVAT
Central Hôtel 65, avenue de la gare 19110 BORT-LES-ORGUES	Auberge Saint-Roch 19140 SAINT-YBARD
Le Montauban 6, avenue Edouard Herriot 19100 BRIVE	Le Relais des Monédières Montargis 19700 SEILHAC
Le Gaillard Saint-Martin 1, rue Moissan 19100 BRIVE	Hôtel Restaurant des Voyageurs 18, avenue de la Mairie 19170 TARNAC
La Truffe Noire 22, Bd Anatole France 19100 BRIVE	La taverne du Sommelier 8, quai de la République 19000 TULLE
Restaurant DESHORS FOUJANET Route de la Faurie 19450 CHAMBOULIVE	Restaurant la Calèche 28, avenue Victor Hugo 19000 TULLE
Auberge des Messagers Place de la Gare 19300 EGLETONS	Chez PEYRO 32, rue Jean Jaurès 19000 TULLE
Le Relais Saint Jacques La Bitarelle 19800 GIMEL-LES-CASCADES	Pizzeria l'ARLEQUIN 62, avenue Carnot 19200 USSEL

Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>